

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2024_C_142

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27/09/2024**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
18	9	21	26

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Daniel GONTHIER

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jeannick ATCHAPA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Valentine SERRANO donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile DAMOUR qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2024_C_142

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Budget supplémentaire 2024 de l'assainissement non collectif en régie, d'un montant global de (+) 170 454.21 €, se décompose entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : (-) 5 000.00 €
- Investissement : (+) 175 454.21 €

Ainsi, le budget 2024 de l'assainissement non collectif en régie s'élève à 864 504.21 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 631 750.00 €
- Investissement : 232 754.21 €

	Budget Primitif 2024	Restes à réaliser	Ajustement de l'exercice	Total BS 2024	Total Budget 2024
Fonctionnement	636 750,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	631 750,00
Investissement	57 300,00	3 240,00	172 214,21	175 454,21	232 754,21
Total Dépenses	694 050,00	3 240,00	167 214,21	170 454,21	864 504,21
					0,00
Fonctionnement	636 750,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	631 750,00
Investissement	57 300,00	0,00	175 454,21	175 454,21	232 754,21
Total Recettes	694 050,00	0,00	170 454,21	170 454,21	864 504,21

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit la reprise du déficit de fonctionnement 2023 et un ajustement des dépenses d'exploitation pour un montant global de (-) 5 000.00 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
011	Charges à caractère général	-88 000,00	Ajustement des dépenses courant et Report du diagnostic des installations ANC en 2025 (maintien de l'AMO en 2024)
012	Charges de personnel et frais assimilés	-60 000,00	Réorganisation du personnel
65	Autres charges de gestion courante	15 450,00	Créances éteintes
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 750,00	Dotations aux dépréciations des actifs circulants
023d	Virement à la section d'Investissement	624,83	Augmentation du virement à la section d'investissement
042d	Opérations d'ordre transfert entre sections	-100,00	Ajustement de la dotation aux amortissements
D002	Résultat de fonctionnement reporté	120 375,17	Reprise du déficit de fonctionnement 2023
TOTAL		-5 000,00	

2/ Les recettes d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit un ajustement des recettes d'exploitation pour un montant global de (-) 5 000.00 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-185 000,00	Ajustement des recettes usagers compte-tenu de l'harmonisation tarifaire adoptée au 2e semestre 2024
74	Subventions d'exploitation	-220 000,00	Report des subventions compte-tenu du report du diagnostic des installations ANC
77	Produits exceptionnels	400 000,00	Subvention exceptionnelle du budget principal de la CIREST
TOTAL		-5 000,00	

INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit la reprise des restes à réaliser 2023 et un ajustement des dépenses d'investissement pour un montant global de (+) 175 454.21 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Ajustement de crédits	Commentaires
21	Immobilisations corporelles	3 240,00	-27 785,79	Ajustement de l'enveloppement pour matériel roulant et matériel informatique
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	200 000,00	Remboursement de la dotation initiale versée par le budget principal CIREST en 2020
TOTAL		3 240,00	172 764,21	

2/ Les recettes d'investissement

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit la reprise de l'excédent d'investissement 2023 et un ajustement des recettes d'investissement pour un montant global de (+) 175 454.21 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Ajustement de crédits	Commentaires
16r	Emprunts	0,00	-28 513,00	Ajustement du besoin d'emprunt 2024
023	Virement à la section d'investissement	0,00	624,83	Virement de la section de fonctionnement
042r	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	-100,00	Ajustement des amortissements
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00	203 442,38	Reprise de l'excédent d'investissement 2023
TOTAL		0,00	175 454,21	

- **VU** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

- **VU** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le budget supplémentaire 2024 du budget annexe de la régie de l'assainissement non collectif (SPANC).
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Odile DAMOUR

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 11/10/2024

ID : 974-249740093-20241002-2024_C_142-DE



**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY